



Commune de

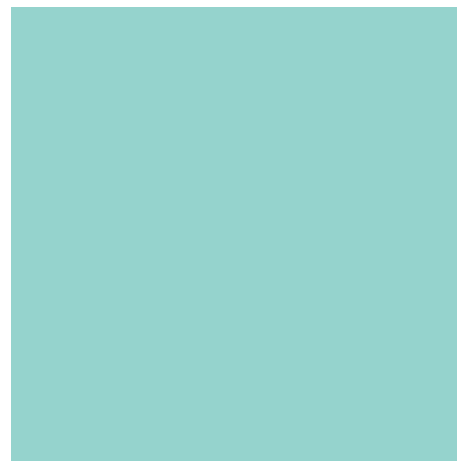
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU

D É P A R T E M E N T D E L ' O I S E

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé
à la délibération
du conseil municipal
du 14/12/2017
approuvant le projet
de Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire,
Jacques PINSSON



PADD

Projet d'
Aménagement et de
Développement
Durables



Table des matières

Philosophie du projet	7
Orientations détaillées	11
1. Un projet mesuré et économe aux usages pluriels.....	12
2. Un cœur de village réinventé, animé et convivial	16
3. Une ambition respectueuse du site et recherchant sa mise en valeur	19
Synthèse cartographique des orientations du PADD.....	23

Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les intentions d'aménagement communales sous la forme d'objectifs en prenant en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire.

Ces enjeux expriment la nécessité de mettre en œuvre un projet de développement du territoire qui soit cohérent, responsable, viable et solidaire. Les principes du développement durable dirigent cette démarche et orientent les choix vers un urbanisme de proximité et une dimension environnementale forte.

Ce sont les articles L.123-1 et s. et R.123-3 (Nouv. art. L.151-5) du code de l'urbanisme qui définit le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.»

C'est un document qui doit être simple et accessible à tous les citoyens.

Il s'agit d'une vision de l'avenir du village, à horizon 10 ans. Le territoire est appelé à évoluer et le PADD est l'outil par lequel la commune guide cette évolution.

Il est le projet politique du document d'urbanisme.





Philosophie du projet

Les dynamiques d'évolution du territoire jusqu'à aujourd'hui

Comme beaucoup de villages situés aux portes de l'Île-de-France, Villers-sous-Saint-Leu a connu une croissance importante au cours des années 70 à 90, propulsant la population de 770 à 2 347 habitants. Le tissu urbain jusque là linéaire s'étoffe et s'épaissit au rythme des opérations pavillonnaires qui finissent par encercler complètement le village originel. Aujourd'hui, la croissance urbaine s'est stabilisée mais la demande en logements est toujours bien présente et la population se fait vieillissante. Loin de n'être qu'une commune dortoir, Villers a parallèlement su développer une économie locale riche et diversifiée apportant un certain dynamisme au village.

Malgré tout, Villers possède un très petit territoire (437ha) et elle ne peut poursuivre un développement constant de l'urbanisation au risque de voir disparaître ses terres agricoles et de remettre en cause les fonctionnalités écologiques actuelles de son site.

Les grandes orientations pour les 10 prochaines années

Ce projet communal est l'occasion pour la commune d'affirmer sa volonté de garder les grands équilibres de son territoire. Ainsi, elle ambitionne de ne pas étendre son tissu urbain et d'assurer une croissance, à vocation résidentielle comme d'activités, à l'intérieur des limites actuelles. Elle préserve ainsi ses terres agricoles, ses espaces naturels et les fonctionnalités du site urbain comme des corridors écologiques.

Au lieu d'une extension urbaine qui étirerait un peu plus le village, elle préfère travailler à rendre le village plus animé et plus convivial à travers la restructuration de ses espaces publics, le renforcement de son offre en équipements, l'accueil de logements intergénérationnels et l'amélioration des déplacements, en particulier des déplacements doux. Depuis 2001 et l'acquisition du château où elle a installé ses locaux, la municipalité travaille ardemment à sa remise en état et à la restructuration de la centralité autour de ce monument symbolique de la commune. Un projet réaffirmé et qui prend tout son sens à travers le Plan Local d'Urbanisme.

Villers-sous-Saint-Leu au sein du territoire intercommunal

En l'absence de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), les polarités et les fonctions des différentes communes du territoire intercommunal ne sont pas clairement identifiées. Néanmoins, au regard de sa taille, de son offre économique et de ses équipements, la commune ne peut être considérée comme un pôle structurant mais éventuellement comme un pôle-relais. Ainsi, la commune va participer au renforcement de l'offre résidentielle et au maintien de son niveau d'équipements. L'ensemble de ses fonctions doit garantir une proximité des services et des équipements avec les entreprises et les habitants du territoire.



Orientations détaillées

1. UN PROJET MESURÉ ET ÉCONOME AUX USAGES PLURIELS

Avec une superficie de seulement 437ha, Villers-sous-Saint-Leu possède l'un des plus petits territoires de l'Oise. Les zones urbanisées représentent près de 25% de ce territoire et il apparaît aujourd'hui important pour la commune de conserver un équilibre entre ses espaces urbains et ses espaces agricoles et naturels. A travers son nouveau projet, elle choisit donc de conserver les fonctionnalités actuelles de son territoire et de se concentrer sur le renouvellement et la densification du tissu existant. Elle souhaite y maintenir et renforcer la diversité des fonctions qui existent et cohabitent harmonieusement aujourd'hui.

Contenir la croissance urbaine dans le tissu existant



L'objectif porté par le présent projet communal est de ne pas s'étendre au-delà des limites du tissu urbain actuel. Il s'agit à la fois de préserver les espaces agricoles fonctionnels de Villers, de respecter les espaces sensibles du fond de vallée et du plateau mais aussi de maintenir les fonctionnalités du site urbain.

Néanmoins, pour garder une croissance démographique dynamique indispensable au renouvellement et à la redynamisation de sa population mais également pour palier l'effet de vieillissement observé ces dernières années, la commune ambitionne l'accueil de 89 à 108 nouveaux logements d'ici 2027.

Cet objectif porte parallèlement un enjeu fort de diversification de l'offre de logements afin d'apporter une réponse concrète à l'ensemble des parcours résidentiels et notamment pour les populations les plus fragiles à l'exemple des jeunes ménages et des personnes âgées, ces dernières étant de plus en plus nombreuses sur le territoire.

L'accueil de ces nouveaux logements se fera dans le cadre de projets de densification (comblement de dents creuses, constructions en fond de parcelle, regroupement foncier...) ou de renouvellement (division de grands logements, changement de destination...)

Ce principe de gestion de la ressource foncière est le même en matière d'économie. Ainsi, le projet communal ne prévoit pas d'extension des zones d'activités mais favorise la valorisation des dernières disponibilités au sein des zones existantes et assurent l'évolution des structures en place.

Ainsi, Villers-sous-Saint-Leu affiche comme objectif de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain, l'absence d'extension du tissu urbain.

1. UN PROJET MESURÉ ET ÉCONOME AUX USAGES PLURIELS

**Garantir la mixité
des fonctions
et l'accessibilité
du territoire**



Bien que majoritairement résidentielle, Villers-sous-Saint-Leu possède néanmoins une économie locale riche et diversifiée, composée à la fois d'agriculture, d'artisanat, d'industrie et de commerces. C'est pourquoi à travers ce projet, il est important pour la commune de réaffirmer son soutien à l'ensemble des activités présentes sur son territoire afin de garder cette mixité des fonctions qui la caractérise aujourd'hui.

- L'agriculture, économie traditionnelle du territoire villersois, est encore bien présente aujourd'hui. Même si elle a connu de nombreuses évolutions et qu'il ne reste que deux véritables sièges d'exploitation sur le ban communal, elle reste une part importante de l'économie locale et donne aux paysages communaux leurs caractères. Il s'agit donc pour la commune de maintenir cette activité et de permettre ses éventuelles évolutions.
- Dans la continuité avec sa voisine Précy-sur-Oise, la partie Sud-ouest du territoire est consacrée aux activités économiques. Elle se compose d'un secteur commercial, d'un autre à vocation plutôt artisanale et d'un dernier à vocation industrielle. Forte de cette vitalité qui lui permet de ne pas être une commune dortoir, la municipalité entend, à travers son projet communal maintenir ce dynamisme en offrant aux activités les conditions nécessaires à leur réussite et à leur évolution.
- Bien qu'elle compte un centre commercial, la commune n'en oublie pas pour autant le commerce de proximité en cœur de village qu'elle souhaite retrouver. En effet, le centre commercial reste relativement éloigné pour les personnes non motorisées malgré l'existence d'une liaison piétonne. De plus, le commerce de proximité est un important vecteur de lien social et de vie en cœur de village qu'il est important pour la municipalité de retisser.

Afin que les activités présentes sur le territoire profitent à tous et notamment les commerces, la commune soutient fortement le projet de réalisation d'un rond-point au carrefour de la RD92 et de la RD44. Outre l'aspect sécuritaire, il améliorera l'accessibilité, fluidifiera les déplacements motorisés et permettra également de faciliter les déplacements doux en matérialisant les franchissements.

1. UN PROJET MESURÉ ET ÉCONOME AUX USAGES PLURIELS

Soutenir la transition énergétique



La question énergétique est au cœur de l'urbanisme durable dont l'objectif est notamment de limiter l'usage des combustibles fossiles (gaz naturel, pétrole) pour prendre en compte la baisse des réserves et l'impact climatique.

A cette question, la municipalité souhaite s'engager dans des premières réponses se traduisant par l'incitation à la réduction de la consommation énergétique consacrée aux usages domestiques. Ainsi, **le recours aux nouvelles sources d'énergie sera encouragé** – solaire, photovoltaïque, géothermie... Les démarches de Haute Qualité Environnementale et de constructions BBC seront également approuvées par la municipalité.

La proposition d'**architectures intégrant les préoccupations environnementales** et limitant les déperditions énergétiques mais aussi la recherche d'orientations optimisant l'ensoleillement sont également des points importants sur lesquels la collectivité sera attentive pour les prochaines opérations.

De plus, en favorisant de nouvelles formes d'habitat, plus denses, plus urbaines mais offrant néanmoins plus de convivialité et des espaces publics de qualité (maisons de ville, superposées, accolées, ensembles de petits collectifs...), les projets répondront aux nouveaux modes de vie et seront plus économes en espace et en énergie.

Enfin, en choisissant de ne pas étendre son tissu urbain et de le densifier, la commune cherche à rapprocher les différents lieux de vie – lieux de résidence, lieux de travail, équipements – et à favoriser les modes de déplacements doux pour les courtes distances au sein du village. Elle poursuit ainsi un objectif de renforcement de son maillage de circulations douces afin qu'il puisse aussi constituer une réponse adaptée aux objectifs de réduction des consommations énergétiques. Elle améliore et renforce l'accessibilité à ses équipements, commerces, mais aussi à la zone d'activités, ainsi qu'aux points de desserte du réseau de transport en commun, favorisant ainsi ces modes de déplacements plutôt que l'utilisation systématique de l'automobile individuelle dans la vie quotidienne.

Soigner les espaces de transition



Parce que les activités et usages du territoire sont diversifiés, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs qui vont assurer qu'elles cohabitent harmonieusement que ce soit entre elles mais aussi avec leur environnement naturel.

Ainsi, le projet communal veille au maintien ou à l'aménagement d'espaces tampons, de zones de transition, de plantations...

1. UN PROJET MESURÉ ET ÉCONOME AUX USAGES PLURIELS

**Renforcer
l'offre de loisirs**



Le pôle sportif et de loisirs de la commune a la particularité de se situer en dehors de l'espace urbain, à l'Ouest du territoire, à proximité du bois de la Sablière. Il est aujourd'hui composé d'un stade, de deux terrains de tennis et d'une piste multi-activités. Si sa localisation peut être une contrainte à son accessibilité, l'absence de constructions alentour permet d'envisager le renforcement du site et éventuellement l'accueil de nouvelles activités comme par exemple un parcours de santé ou de golf (pitch and putt)...

Pour améliorer son accessibilité et dans une démarche volontaire de développement durable, la commune, en étroite collaboration avec la Communauté de Communes, a récemment réalisé une piste piétons et cycles. Prenant comme point de départ le chemin d'accès au stade, elle se poursuit le long de la rue de la Sablière mais s'arrête aujourd'hui à quelques centaines de mètres de l'entrée de la commune et des premières maisons de la rue des Jonquilles. Le projet communal est l'occasion pour la commune de réaffirmer sa volonté de prolongation et de finalisation de la piste afin d'assurer un cheminement sécurisé entre les habitations et le pôle de sports et de loisirs.

2. UN CŒUR DE VILLAGE RÉINVENTÉ, ANIMÉ ET CONVIVIAL

C'est en 2001 que la municipalité acquiert le château de Villers et y déménage ses locaux. Depuis, elle œuvre ardemment à sa remise en état et à l'installation de ses services et équipements. Cette nouvelle localisation des services communaux permet de réaffirmer la centralité d'antan et assoit la place Marguerite Moutier comme le centre du village. Désormais, celle-ci forme avec le château, son parc et les équipements attenants, le cœur de vie de Villers. Le projet communal affirme cette centralité et poursuit le travail entamé ces dernières années pour proposer aux Villersois un véritable cœur de village, animé et convivial.

Renforcer l'offre en équipements



Afin de répondre à la demande toujours croissante des habitants en matière d'équipements et d'être attractif pour de nouveaux arrivants, la commune entreprend la réorganisation et l'évolution de son offre d'équipements. Depuis l'acquisition du château et l'engagement des travaux de rénovation, elle projette d'y installer dans un premier temps des équipements déjà existants, afin de les recentrer (cantine, bureaux intercommunaux...) puis d'en proposer de nouveaux comme par exemple un espace culturel, une médiathèque,... L'offre se verra ainsi améliorée et le château retrouvera sa place de centre de vie dans le village.

Par ailleurs, le département de l'Oise développe le plus grand réseau F.T.T.H (Fiber To The Home / Fibre optique jusqu'au foyer) national afin que sa population puisse rapidement accéder au Très Haut Débit (T.H.D). Ce projet, qui prévoit le déploiement de 10 000 kilomètres de fibre optique, devrait permettre aux entreprises et habitants de Villers-sous-Saint-Leu d'être raccordés dès 2018. Une technologie qui profitera pleinement au développement de l'économie locale. La commune s'engage pleinement au côté du département dans cette ambition afin d'assurer les conditions de réussite de ce projet.

Favoriser la mixité intergénérationnelle



Du fait du vieillissement de la population en cours et à venir à l'échelle du pays, la mixité générationnelle est un enjeu majeur des prochaines années. Villers-sous-Saint-Leu a déjà très largement pu observer l'augmentation des seniors sur son territoire depuis les quinze dernières années.

Pour répondre à cet enjeu et créer du lien entre les générations, la commune ambitionne :

- L'accueil d'une résidence multi-générationnelle en cœur de village. Elle souhaite un lieu où se conjuguent l'entraide, la convivialité et le partage.
- La multiplication des projets et interactions qui favoriseront cette mixité intergénérationnelle.

2. UN CŒUR DE VILLAGE RÉINVENTÉ, ANIMÉ ET CONVIVIAL

Permettre l'accueil de commerces de proximité



Parce qu'il est un important vecteur de lien social, qu'il répond à une aspiration des consommateurs de retrouver un accueil personnalisé, des produits et prestations de qualité et qu'il permet à certaines populations n'ayant pas de véhicules comme les personnes âgées de s'approvisionner, le commerce de proximité dans les villages est une nécessité alors même qu'il peine à se maintenir face à la concurrence des grandes surfaces.

Bien que comptant deux supermarchés sur son territoire, ceux-ci ne répondent pas à tous les besoins et attentes des habitants. Ainsi, Villers-sous-Saint-Leu exprime une volonté forte **d'encourager et de favoriser le maintien du commerce de proximité**, notamment en cœur de village, autour de la place Marguerite Moutier et de la rue de l'église, afin de renforcer la centralité et la fonctionnalité du cœur de village.

Recréer des espaces de rencontres



Un village, c'est avant tout un espace de vie où l'on se rencontre, on fait connaissance, on échange... Et c'est notamment aux espaces publics d'être le vecteur de ce lien et de cette convivialité. C'est pourquoi, la commune inscrit sa volonté de réorganiser les places Marguerite Moutier et Marcel Terrieux pour leur redonner vie et un rôle de places de village. Pour cela, les aménagements paysagers devront être repensés et réinventés, le mobilier urbain modernisé et adapté aux nouveaux usages et le stationnement réorganisé.

Par ailleurs, alors que plusieurs des espaces verts de la commune ont été fermés au public depuis 2005, la municipalité envisage leur réouverture. Ils devront pour cela subir un réaménagement afin de concilier leur fonction et la tranquillité du voisinage mais il apparaît important pour la convivialité du village de les réintégrer dans le fonctionnement urbain. En effet, les espaces de jeux et de repos sont des lieux de rencontres spontanées qui permettent facilement de partager un moment joyeux et récréatif.

2. UN CŒUR DE VILLAGE RÉINVENTÉ, ANIMÉ ET CONVIVIAL

Faire du parc du château un véritable parc urbain



Le château, comme toute demeure de ce type, comprend un vaste parc aujourd'hui surtout composé de pelouses et de quelques plantations autour de son étang. Il n'est pas ouvert au public, ce qui d'ailleurs constitue un frein aux déplacements doux entre le centre et les espaces résidentiels de l'Est du village.

Si elle a toujours eu cette ambition, le projet communal est l'occasion pour la municipalité de réaffirmer sa volonté de faire du parc du château un véritable parc urbain en cœur de village. Avant sa réouverture au public, il devra faire l'objet d'aménagements paysagers (nouvelles plantations), de création d'itinéraires piétons et cycles, d'implantation de mobilier urbain adapté... Il constituera ainsi toujours un poumon vert au cœur du tissu urbain mais deviendra également un véritable espace de rencontres et de convivialité.

Améliorer et sécuriser les déplacements



La commune inscrit à son projet une exigence renforcée en matière de circulations douces. Elle poursuit un objectif de préservation et de renforcement de son maillage existant et souhaite favoriser la création de nouveaux cheminements réservés et sécurisés vers les centres d'intérêt du village (écoles, parc, château...). Elle projette notamment de terminer la piste piétons et cycles vers le centre sportif mais aussi de créer un cheminement, jusque là inexistant, entre l'Est et le centre du village à travers le parc du château.

Cet objectif doit constituer une réponse adaptée aux objectifs de réduction des consommations énergétiques, de diminution des besoins en stationnement et d'amélioration de la convivialité des espaces publics.

Car de plus en plus surchargés par un nombre croissant de voitures par ménages, les trottoirs et places des villages tendent à ne devenir que des parkings ne permettant même plus aux piétons de se déplacer. Un constat particulièrement vrai et renforcé le week-end avec les visiteurs.

Afin de retrouver cette convivialité, de rendre l'espace public aux piétons mais aussi d'améliorer l'image du village, la commune affiche un double objectif de renforcement des règles en matière de stationnement des véhicules personnels sur la parcelle privée et de gestion du stationnement des véhicules des visiteurs.

3. UNE AMBITION RESPECTUEUSE DU SITE ET RECHERCHANT SA MISE EN VALEUR

Villers possède beaucoup d'atouts : des paysages variés qui vous emmène de la vallée de l'Oise au plateau de Thelle ; un tissu bâti qui permet de retracer l'histoire du village depuis le XII^{ème} siècle, avec l'église, en passant par le XVIII^{ème} avec le château, jusqu'aux pavillons des années 1970 à 1990, symboles de la périurbanisation. Une richesse pourtant méconnue et peu mise en valeur. La commune souhaite aujourd'hui affirmer ses atouts et les mettre en lumière afin qu'ils profitent aux habitants comme aux visiteurs.

**Respecter et améliorer
les fonctionnalités
écologiques du
territoire**



Caractérisé par un territoire de petite taille (seulement 437ha) majoritairement agricole, Villers-sous-Saint-Leu compte quand même quelques espaces remarquables qui contribuent au cadre de vie de ses habitants mais aussi au fonctionnement écologique du territoire à une plus large échelle. Fondamentaux et précieux, ces espaces doivent être préservés afin d'assurer la pérennité de leurs fonctionnalités.

C'est notamment le cas du Bois Saint-Michel situé au Nord du territoire communal et qui constitue à la fois un réservoir de biodiversité mais aussi une partie d'un corridor écologique qui court le long de la commune de Blaincourt-lès-Précy traverse Villers d'Est en Ouest au niveau de la côte Sorel puis remonte vers le bois sur la limite entre Villers et St-Leu. Ces espaces doivent en particulier être protégés mais d'une manière générale, la commune souhaite que l'ensemble de ses espaces boisés, qui participent au maintien de la biodiversité et qui animent également le paysage, soient sauvegardés.

L'Oise, corridor aquatique, est également une composante essentielle dans le fonctionnement écologique du territoire. Son lit et ses abords feront l'objet d'une attention particulière pour assurer sa préservation. Fréquemment approchée et fragilisée par l'urbanisation, la commune milite d'ailleurs vivement pour une renaturation des bords de l'Oise et pour l'amélioration de son accessibilité au public dans la mesure où cela ne compromet pas ses fonctionnalités écologiques.

Autres composantes de la trame aquatique, les zones humides sont des espaces remarquables et fragiles, souvent détruits par l'expansion des zones urbaines. Le PLU affirme sa volonté de mettre tout en œuvre pour assurer leur sauvegarde et leur mise en valeur.

Au delà de ces espaces remarquables, il est important aussi pour la municipalité de valoriser la trame verte et bleue dite « urbaine », vectrice du sentiment de qualité de vie pour la plupart des habitants et participant au maintien d'une biodiversité plus ordinaire. Pour cela, elle s'engage dans des actions comme le maintien d'espaces verts ou de jardins pour chacun, ou encore l'aménagement paysager et végétalisé des espaces publics...

3. UNE AMBITION RESPECTUEUSE DU SITE ET RECHERCHANT SA MISE EN VALEUR

Maintenir l'identité et les caractères ruraux



Cet objectif vient traduire une volonté affirmée de garder l'identité communale mais aussi de la partager et de la transmettre aux générations futures. Villers-sous-Saint-Leu est très marquée par le développement pavillonnaire banal et sans caractère issu de la périurbanisation, c'est pourquoi les caractères traditionnels et le patrimoine communal du village originel doivent être préservés et mis en valeur. Ainsi, le petit comme le grand patrimoine doit être protégés, qu'il s'agisse du château, de l'église, des implantations traditionnelles dans la rue du château d'eau ou encore des zones archéologiques.

De même que l'accueil de nouveaux logements devra se faire en prenant soin de respecter les caractères urbains et architecturaux existants. Il s'agira d'assurer l'insertion des futures constructions en gardant des caractères traditionnels - formes urbaines, couleurs, détails architecturaux,... - en respectant l'aspect visuel du village et en maintenant les caractéristiques rurales qui composent l'identité de Villers-sous-Saint-Leu.

Améliorer la découverte et la connaissance du territoire



Composée d'une mosaïque de paysages et d'un patrimoine riche, qu'il soit bâti ou naturel, Villers-sous-Saint-Leu a beaucoup à faire découvrir. Mais en l'absence d'une véritable politique en matière de tourisme et d'un manque de mise en valeur de ses atouts, la commune reste encore trop peu connue.

La municipalité entend améliorer ce constat par :

- L'entretien des chemins existants et la mise en place d'une meilleure signalétique qui devra permettre d'assurer la connaissance de ses itinéraires,
- La réalisation, en partenariat avec la Communauté de Communes, d'une boucle de découverte du territoire,
- La restauration de l'accessibilité aux berges de l'Oise - sécurisation des traversées, meilleure signalétique des points d'accès...

3. UNE AMBITION RESPECTUEUSE DU SITE ET RECHERCHANT SA MISE EN VALEUR

Assurer des franges urbaines de qualité



Au fil de son expansion urbaine, Villers-sous-Saint-Leu a toujours su assurer le traitement de ses franges et réussir l'intégration paysagère de ses constructions. Si la plupart des franges sont constituées par les haies de clôtures et fonds de jardin des pavillons, il existe aussi des espaces plus remarquables comme les franges jardinées de la rue du château d'eau. Rue historique du village, les implantations traditionnelles des constructions en pignon et à l'alignement combinées à un parcellaire longiligne plutôt que carré, offraient de larges fonds de parcelles aux usages diversifiés (jardins, culture, vergers...). Aussi, pour des raisons autant patrimoniales, que paysagères, ces secteurs doivent être protégés et maintenus dans leur fonction.

Au contraire, si un espace manque aujourd'hui cruellement de traitement paysager, il s'agit des abords de la déviation de la RD92. Absence d'intégration des constructions d'activités, friches, manque d'entretien des plantations... la perception que l'on peut avoir de Villers-sous-Saint-Leu en empruntant cette voie est plutôt négative. Consciente de cette image, la commune souhaite aujourd'hui engager des actions en faveur de l'amélioration des abords de cette voie.

Protéger les biens et les personnes face aux risques



La présence de l'Oise engendre inévitablement un risque d'inondation que la commune a su appréhender depuis déjà de nombreuses années. Soumise aux prescriptions d'un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation, elle intègre cette donnée à son projet et engage un projet respectueux de ce document.

Par ailleurs, le relief prononcé de la commune entraîne des risques de ruissellement qu'il est nécessaire de prendre en compte pour assurer le libre écoulement des eaux mais aussi pour protéger les biens et les personnes du risque. Le PLU veillera à intégrer les préconisations nécessaires à l'intégration de ce risque dans la gestion du territoire.



Synthèse cartographique des orientations du PADD

